Axe | environnement

spécialiste phyto-environnement

Fiche commerciale
Stations OSMOFILM "Clé en mains"

Station 1m³

Station 1m³ double

Station 2m³

Station 2m³ double

Une Station OSMOFILM "Clé en main" est composée de :
- 1, 2 ou 4 équipement complets OSMOFILM (1 casier OSMOBAC, 4 saches OSMOFILM, 1 équipement de remplissage et 1 clip de fermeture)
- 1 ou 2 cubitainers de stockage des effluents phytosanitaires
- 1 bac de rétention général
- 1 structure de sécurisation du procédé

Caractéristiques techniques
- Structure galvanisée et protection électrozinguée
- Permet d'être 100% conforme à la réglementation du 12 septembre 2006 sur l'utilisation des produits phytosanitaires
- Station livrée à monter, prête à déshydrater
- Conforme aux normes sur le traitement des effluents phytosanitaires
- Cubi(s) fourni(s) avec la station, avec ancrage

Intérêts pratiques
- Station livrée à monter, prête à déshydrater
- Mise en oeuvre facile
- 100% déplaçables
- Rétention incluse
- Sécurisées

Intérêts économiques
- Longue durée de vie
- Très résistante
- Traitement par déshydratation donc pas d'utilisation d'énergie

Date de mise à jour : 15/10/2014
Axe-environnement - 237, rue Gornet Boivin - 10100 ROMILLY SUR SEINE
Tél. : 03 25 24 55 00 - **Fax** : 03 25 24 55 01 - **Email** : contact@axe-environnement.eu

Axe | environnement

spécialiste phyto-environnement

OSMOFILM - Mode d'emploi

AVANT UTILISATION : Stocker les saches dans leur emballage d'origine et à l'abri de la lumière.

ATTENTION : La sache est fragile. Il faut la manipuler avec précaution.

1. Déplier la sache.

2. Ouvrir la sache et faire rentrer de l'air à l'intérieur afin de décoller les parois (photo 1).

3. Positionner la sache dans le casier et placer l'ouverture dans le manchon sur l'équipement de remplissage (photo 2).

4. Faire ressortir les bords de la sache autour du manchon.

5. L'arrière de la sache correspondant à la soudure doit dépasser de 10cm à l'extérieur du casier (photo 3).

6. Faire prendre à la sache la forme du casier en relevant les bords de 10cm de chaque côté. Veiller à ce qu'il n'y ait pas de pli et que la sache soit bien posée à plat au fond du casier (photo 4).

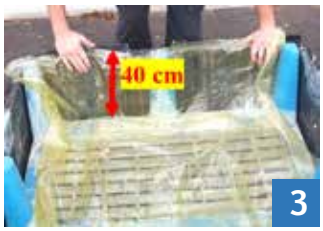

7. Procéder au remplissage progressif de la sache. Il est conseiller de porter les équipements de protection adaptés lors de cette phase.

8. Une fois la sache pleine de 250L d'effluents phytosanitaires (niveau du liquide à 5 cm du bord supérieur du casier), la retirer du manchon.

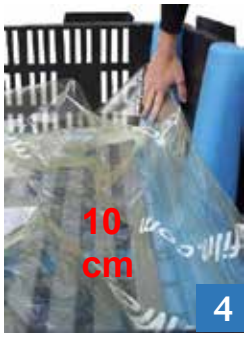

9. Fermer la sache et la rendre hermétique grâce au clip spécifique en prenant le soin de faire un col de cygne (photo 5).

10. Le casier avec la sache pleine doivent être entreposés sur une rétention pouvant récupérer 100% de la capacité de la sache = 250 L. Si plusieurs casiers, la capacité de rétention doit être égale à 50% de la capacité du volume total entreposé : 2 casiers = 250L, 3 casiers = 375L, 4 casiers = 500L.

11. Mettre le tout à l'abri grâce à un toit spécifique pour filtrer les UV et protéger contre la pluie et la grêle (photo 6).

12. Mettre un grillage de protection autour afin d'éviter les agressions extérieures (animaux,...) ou nous consulter pour une station clé en mains.

13. Entreposer le tout plein sud et en plein vent pour favoriser la déshydratation.

14. Préparer le DECHET OSMOFILM selon la procédure décrite ci-dessus et répondant au cahier des charges indiqué au verso de ce document.

15. Une fois la sache déshydratée, la retirer délicatement et la stocker dans le sac de 60L qui sera fourni. Rapporter les saches contenant les DECHETS à votre distributeur OSMOFILM. L'élimination sera prise en charge par ADIVALOR, dans le respect de la réglementation en vigueur.

16. Placer une nouvelle sache dans le casier en suivant les recommandations ci-dessus.

En cas de problème avec une sache OSMOFILM (détérioration, perçage,...), le registre des effluents (obligatoire conformément à l'article 9 de l'arrêté du 12 septembre 2006) vous sera demandé afin de contrôler le contenu de la sache.

Date de mise à jour : 05/11/2013

Axe-environnement - 237, rue Gornet Boivin - 10100 ROMILLY SUR SEINE
Tél. : 03 25 24 55 00 - **Fax** : 03 25 24 55 01 - **Email** : contact@axe-environnement.eu

Axe | environnement

spécialiste phyto-environnement

Déchets OSMOFILM - Cahier des charges

Définition :

Un déchet OSMOFILM est le résultat de la déshydratation d'un effluent liquide de produits phytosanitaires issu :

- du rinçage interne et externe du pulvérisateur à la ferme
- des fonds de cuves tels que décrits dans l'arrêté du 12 Septembre 2006 relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires
- du rinçage de tous les ustensiles ayant été en contact avec des produits phytosanitaires
- des eaux d'égouttage issus du rinçage des bidons de produits phytosanitaires
- des bouillies phytosanitaires non utilisables

Le déchet OSMOFILM est composé d'un sac OSMOFILM de contenance de 250L et de dimensions 1,20 x 2,50 m contenant un résidu totalement sec.
Son poids unitaire n'excède pas 2,5Kg, il sera alors accepté gratuitement.
Son poids unitaire dépasse 2,5 kg, la destruction sera facturée au détenteur initial du déchet au tarif fixé par le distributeur OSMOFILM.

Remarques

Ne sont pas concernés:

- Les saches OSMOFILM contenant des effluents qui présentent encore une phase liquide
- Les saches OSMOFILM contenant des corps étrangers: cailloux, débris, végétaux, pièces métalliques, hydrocarbures,...

Il sera toléré des traces de terre ou de sable.

Procédure de collecte des déchets OSMOFILM

Le déchet OSMOFILM devra être pesé avant d'être entreposé dans le sac de 60L.
Ce sac, contenant uniquement les déchets OSMOFILM, devra être stocké et identifié dans le local phytosanitaire.
Vous pourrez apporter ces déchets OSMOFILM à votre distributeur en même temps que vos PPNU. Votre distributeur vous informera des conditions de collecte de ces déchets.
Une demande d'élimination sera alors à adresser auprès de votre distributeur collecteur via un document qu'il vous fournira. Il vous sera alors précisé par écrit les conditions de collecte. Une fois vos déchets collectés par votre distributeur agréé OSMOFILM, l'élimination du déchet sera pris en charge par ADIVALOR, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour toute question, merci de vous adresser à votre distributeur ou de contacter Axe-environnement au 03 25 24 55 00.

Prix Entreprises & Environnement Edition 2003
du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable organisés par l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie

Agréé par
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
le Ministère de l'Ecologie
n° PT 06 012

Procédé Osmofilm recommandé par BASF Agro

Élimination :
ADIVALOR

Axe-environnement - 237, rue Gornet Boivin - 10100 ROMILLY SUR SEINE
Tél. : 03 25 24 55 00 - **Fax** : 03 25 24 55 01 - **Email** : contact@axe-environnement.eu